

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance
extraordinaire) (21/08/2009) :**

Le 21/08/2009 à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Etaient présents : MM DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, LECOMTE Pascal, COLLET Eric, LEVARLET Morgan, GOUBERT Gérard, PELVILLAIN Didier, Mesdames GIGUEL Claudine, CRETIEN Sylvie, DOLBEC Corinne, LOUIS Ginette formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LESEUR Béatrice. Mrs DELBOULLE Yvan, PELVILLAIN Didier.

Secrétaire de séance : M. LEVARLET Morgan

OBJET : Signature d'un bail professionnel au 773, route de Neufchâtel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un médecin s'est présenté à la mairie avec l'intention de s'installer sur la commune de SERQUEUX à la condition que celle-ci dispose d'un local.

L'immeuble situé au 773, route de Neufchâtel correspond aux besoins de cette activité. Il sera nécessaire d'établir un bail professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

OBJET : Reprise du bail commercial au 773, route de Neufchâtel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un médecin désire exercer sa profession sur la commune de SERQUEUX à la condition que celle-ci dispose d'un local ad hoc.

L'immeuble sis au 773, route de Neufchâtel, appartenant à la commune correspond aux besoins de cette activité médicale et dispose d'un fonds de commerce à vendre. La propriétaire du fonds, Mme Odette LEFEBVRE est d'accord pour céder le bail commercial à la commune pour la somme de 8 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat du bail commercial

et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à l'acquisition.

Logement presbytère.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite au rapport sur l'accessibilité dans les bâtiments publics, la mairie n'est pas en conformité et qu'elle devra l'être dans les prochaines années. De plus celle-ci se trouvant au milieu de l'école Jean Jaurès, la sécurité des enfants se trouve précaire.

Le logement du presbytère étant libéré depuis quelques semaines, Monsieur le maire envisage, après étude architecturale, d'emménager dans cet immeuble. Le Conseil Municipal s'est déplacé sur place et à l'unanimité approuve la décision.

La séance est levée à 18 heures 30